



## LE SERVICE EST OUVERT

- × Du lundi au vendredi
- × De 9 h 00 à 18 h 00

# L'AESF

## | L'ACCOMPAGNEMENT |

- × La durée de l'accompagnement est variable, précisée dans le contrat et ne peut excéder 1 an. Toutefois, la mesure peut être reconduite à votre demande et avec l'accord de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- × Les rendez-vous ont lieu principalement à votre domicile, mais peuvent aussi se dérouler au service.
- × Pour mieux vous accompagner, les travailleurs sociaux travaillent avec vous sur votre budget, et sur les conditions de vie de vos enfants.

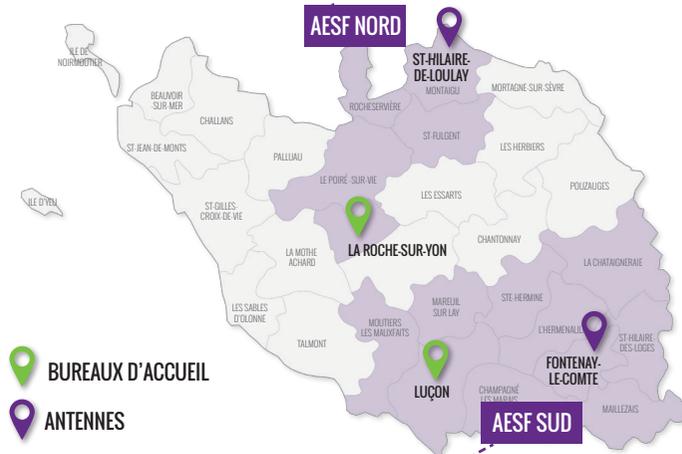
## LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE



## QUI SOMMES-NOUS ?

L'AREAMS (association ressources pour l'accompagnement médico-social et social) est née de la fusion de la Sauvegarde 85 et du Pavillon.

Le SSMO (service social milieu ouvert) est désigné par le conseil départemental de la Vendée pour la mise en œuvre des mesures d'AESF.



### | AESF SECTEUR NORD |

Pôle d'activités La Bretonnière  
9, rue René Descartes  
85600 Boufféré  
Tél. : 02 28 15 99 31 - Fax : 02 51 05 29 37

### | AESF SECTEUR SUD |

39 Ter rue du Bédouard  
85200 Fontenay-le-Comte  
Tél. : 02 51 69 81 68 - Fax : 02 51 51 13 85

### DIRECTION DU SERVICE SOCIAL MILIEU OUVERT

Chemin de la Pairette - BP 742  
85018 La Roche-sur-Yon CEDEX  
Tél. : 02 51 44 50 70 - Fax : 02 51 44 50 79  
Mail : [ssmo@areams.fr](mailto:ssmo@areams.fr)





## | QU'EST CE QUE L'AESF ? |

× Vous êtes parents. Vous rencontrez des **difficultés de gestion du budget familial**. Les conséquences sont préjudiciables pour votre (vos) enfant(s). Vous avez décidé de solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance.

× À ce titre, l'Aide Sociale à l'Enfance a accepté la mise en œuvre d'une **mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale**, formalisée dans un contrat écrit. Il est signé par vous et le représentant du conseil départemental.

× Ce contrat fixe un certain nombre d'**objectifs** qui seront mis en œuvre par le service social milieu ouvert de l'AREAMS.



## | POUR QUOI ? |



× Vous informer, vous aider par des conseils pratiques pour mieux gérer et organiser votre budget au quotidien.

× Vous sensibiliser sur l'origine des difficultés de gestion de votre budget.

× Analyser avec vous les conséquences pour vos enfants dans la prise en compte de leurs besoins.

× Vous proposer une méthode pour résoudre vos difficultés de gestion des ressources familiales.

× Vous accompagner pour mieux prendre en compte les besoins de votre enfant (rythme, alimentation, hygiène, sommeil...).

## | AVEC QUI ? |



× Un travailleur social est nommé pour être votre référent tout au long de la mesure. Il peut être assistant social ou éducateur spécialisé.

× D'autres professionnels du service peuvent également vous accompagner si nécessaire : psychologue ou TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale).

## | COMMENT ? |



× Dès le début de la mesure, l'AREAMS désigne un travailleur social chargé de vous rencontrer et de définir avec vous les modalités de mise en œuvre des objectifs déclinés dans votre contrat. Une réunion avec vous, votre assistant social et le service est mise en place dès le début de la mesure. Le projet d'intervention comprend :

- > L'analyse de l'utilisation des prestations familiales, pour les besoins de vos enfants liés au logement, à la santé, à l'entretien et à l'éducation, et de votre situation budgétaire ;
- > Les objectifs à travailler au regard des difficultés repérées ;
- > Des actions très concrètes à valider ;
- > Un planning des rendez-vous sur la base de deux rencontres par mois.

## | POUR QUI ? |



× Pour vous et pour vos enfants désignés dans le contrat signé avec l'Aide Sociale à l'Enfance.